

Lens - Liévin - Hénin - Carvin

Synthèse des enjeux au regard de l'environnement



Sols p248

- Une gestion optimisée de l'occupation des sols (S1)
- Préservation et amélioration de la qualité des sols (S2)
- Maîtrise des risques liés aux mouvements de sol (S3)
- Maîtrise des risques d'érosion des sols et de coulées de boues (S4)

Eaux souterraines p249

- Maintien et amélioration de la qualité des nappes (Eso1)
- Gestion économe de la ressource en eau (Eso2)

Eaux superficielles

- Restauration de la qualité de l'eau (Esu1)
- Gestion économe de la ressource en eau (Esu2)
- Préservation et restauration du fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des zones humides (Esu3)
- Non aggravation des inondations et de leurs effets (Esu4)

Mer

- Restauration du bon état écologique (Mer1)
- Prévention et protection contre la submersion marine (Mer2)

Air extérieur p252

- Restauration de la qualité de l'air extérieur (Ae1)

Air intérieur

- Amélioration de la qualité de l'air intérieur (Ai1)

Biodiversité p250

- Préservation et restauration des écosystèmes (B1)
- Préservation et restauration des corridors écologiques (B2)
- Préservation des services rendus par les écosystèmes (B3)
- Réapparition de biodiversité dans tous les territoires (B4)

Paysages p250

- Des paysages patrimoniaux préservés et restaurés (P1)
- Des paysages ordinaires reconquis (P2)
- Une attractivité du territoire pérenne liée à des paysages de qualité (P3)
- Un cadre de vie agréable pour les habitants (P4)

Évolution du climat p252

- Réalisation d'un scénario climatique moins impactant (C1)
- Prévention et atténuation des risques sociaux et économiques accrus par le changement climatique (C2)
- Prévention et atténuation des effets du changement climatique sur la biodiversité (C3)

Ressources énergétiques p253

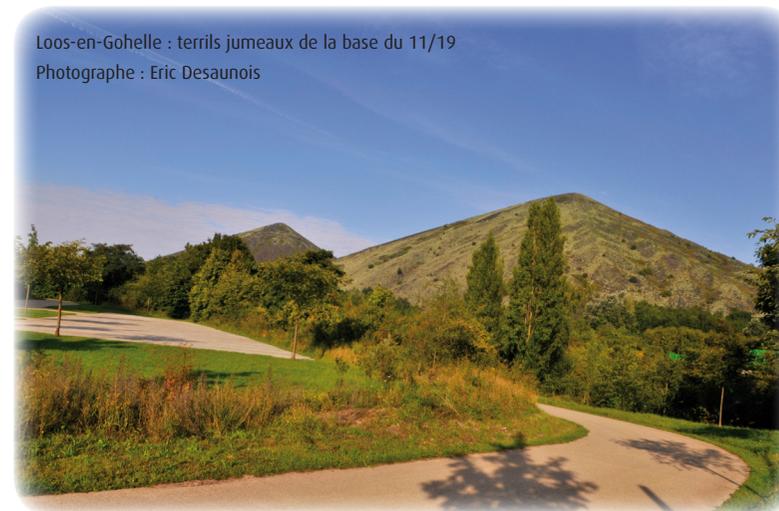
- Diminution des consommations et de la facture énergétique (Re1)
- Augmentation de la production d'énergie renouvelable et de l'indépendance énergétique du NPdC (Re2)
- Maintien des stocks de ressources énergétiques renouvelables non perpétuelles (Re3)
- Définition des conditions d'exploitation des ressources énergétiques non renouvelables présentes en région (Re4)

Ressources matières

- Préservation des espaces agricoles (Rm1)
- Exploitation durable des ressources agronomiques (Rm2)
- Exploitation durable des ressources minérales (Rm3)
- Valorisation matière des déchets (Rm4)

Ondes p253

- L'assurance d'une exposition aux ondes sans effet sur la santé (O1) (bruit, électromagnétiques, radioactives)
- Diminution de la pollution lumineuse (O2)



Enjeux de développement durable p254

- Connaissance, gouvernance et information
- Santé et cadre de vie
- Maîtrise des budgets
- Opportunités économiques



Parmi l'ensemble des enjeux régionaux rappelés ici, les principaux enjeux du territoire sont identifiés en couleur



Synthèse des enjeux au regard de l'environnement

Un territoire en pleine mutation au cœur du bassin minier et des enjeux de développement durable de la région

L'héritage minier de ce territoire le plus urbanisé du Nord Pas-de-Calais se traduit encore par une fragilité sociale très marquée et un environnement dégradé, mais également par des opportunités que les acteurs du territoire ont su saisir : classement UNESCO du Bassin Minier, Louvre Lens, développement des activités de logistiques, cluster¹ des éco-entreprises qui relèvent progressivement les défis de la reconquête environnementale.

Concernant l'environnement, le territoire de Lens-Liévin-Hénin-Carvin concentre des enjeux forts qui se superposent souvent :

- **Artificialisation très forte** (46,28 %) et rythme de consommation foncière qui reste soutenu ;
- Présence de **zones à enjeu pour l'eau potable**, avec une qualité des eaux souterraines et des cours d'eau qualifiée de mauvaise ;
- Episodes de **pollution atmosphérique** fréquents et pollution de fond ;
- Nombreuses sources d'émissions sonores ;
- Milieux naturels réduits et fragmentés ;
- Paysages affectés par des espaces dégradés.

Les friches et les terroirs présentent de belles opportunités de reconquêtes pour l'habitat, les activités économiques et la reconstitution d'espaces naturels et de loisirs.

En matière de paysage, les **paysages miniers** sont progressivement remis en valeur, comme en témoigne notamment la reconnaissance obtenue auprès de l'UNESCO concernant le classement du bassin minier Nord Pas-de-Calais au patrimoine mondial de l'humanité.

L'habitat ancien très présent sur le territoire et la faiblesse des revenus des ménages concourent à ce qu'une forte proportion de ménages soit en situation de précarité énergétique. Cette situation détermine un enjeu lié à la **diminution de la consommation d'énergie et de la facture énergétique**.

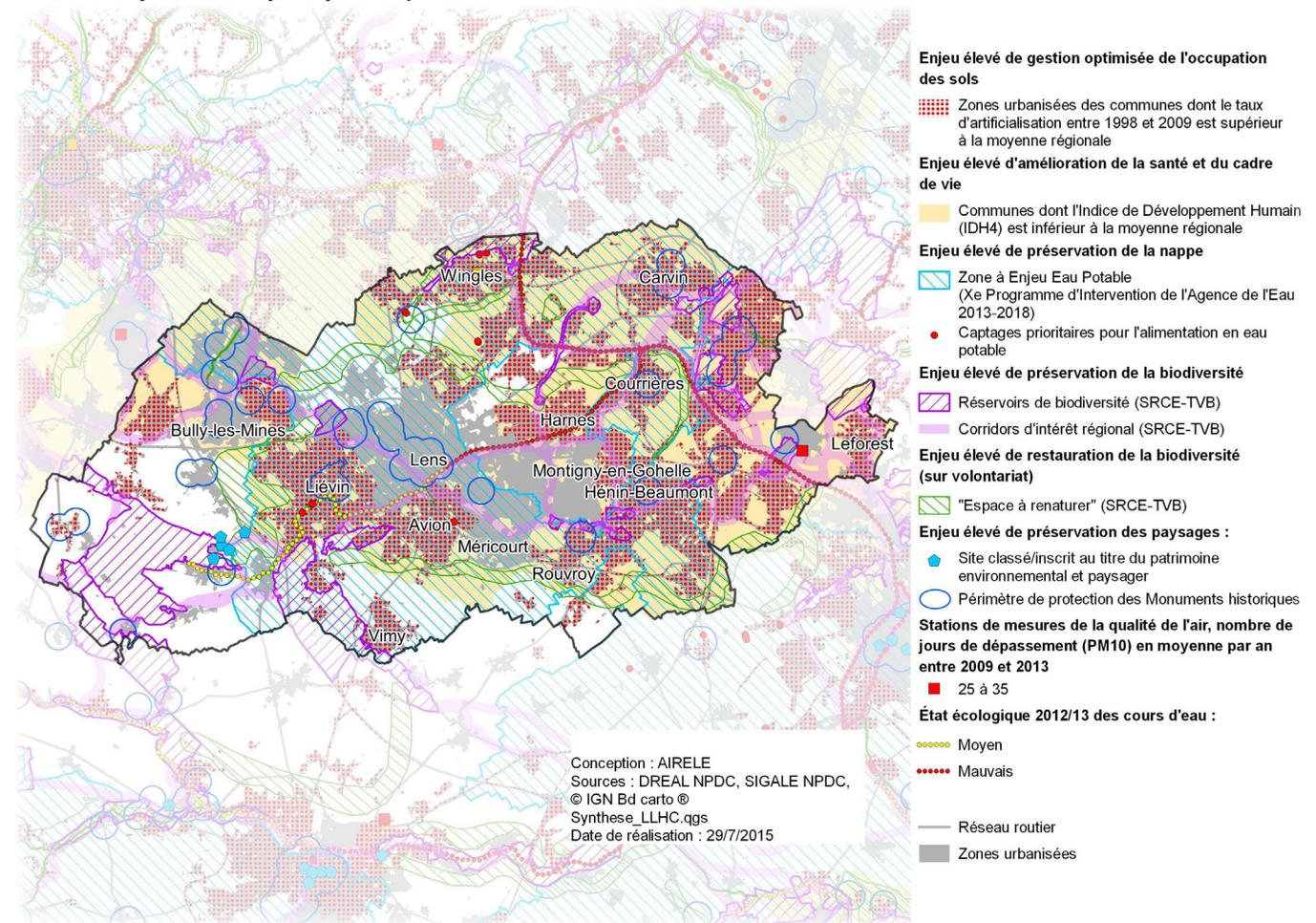
Les indicateurs liés au développement humain (revenus, éducation, santé), inférieurs pour une grande partie de ce territoire à la moyenne régionale, confirment la **fragilité sociale** de ce territoire.

1. réseaux d'entreprises constitués majoritairement de PME et de TPE, fortement ancrés localement, souvent sur un même créneau de production et souvent sur une même filière.

Les enjeux par territoire

Lens - Liévin - Hénin - Carvin

Carte de synthèse des principaux enjeux du territoire



Le territoire a connu d'importantes mutations économiques : après la fin de l'exploitation minière, il s'est reconverti vers l'industrie automobile ; plus récemment l'économie s'est redéployée vers une économie tertiaire. La poursuite du développement de la logistique et des éco industries² (Delta 3, Euralogistic, CD2E, TEAM2) constitue une belle opportunité pour le territoire.

Parmi les territoires de l'ex-bassin minier, ce territoire est le plus intégré à l'aire métropolitaine de Lille et présente ainsi de meilleurs indicateurs strictement économiques que d'autres territoires similaires. Au demeurant, la saturation actuelle des réseaux de transport est susceptible à l'avenir de freiner cette intégration métropolitaine. Et ce dynamisme économique s'est paradoxalement accompagné d'une accentuation de la fracture sociale.

2. entreprises qui produisent des biens et des services servant à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les atteintes à l'environnement

<http://drealnpdc.fr/enjeu-llhc>



S1 Les enjeux de gestion optimisée de l'occupation des sols sont très forts

Situé au cœur du Bassin Minier, le territoire de Lens-Liévin-Hénin-Carvin a été soumis à une pression foncière majeure, conséquence de son histoire industrielle et de la forte densité de population.

Le pourcentage de surfaces artificialisées est le plus élevé en région, avec 46,28 %, contre une moyenne régionale à 16,47 %.

De plus, **le rythme d'artificialisation** observé entre 1998 et 2009 de **102 ha/an, soient 0,29 % de son territoire**, contre 0,14 % pour la région, **est l'un des plus élevés en région** ; et **c'est le territoire régional où le SCOT prévoit la plus forte artificialisation annuelle avec 163 ha au total**, alors que le Schéma Régional Climat Air Energie préconise 33 ha/an.

Les zones agricoles sont principalement situées au Nord du territoire sur l'ancien secteur de marais, ainsi qu'au Sud et à l'Ouest sur les collines de l'Artois, connues comme les milieux agricoles parmi les plus fertiles de la région Nord Pas-de-Calais.

Par ailleurs, malgré le peu d'espaces naturels ou semi-naturels, ces derniers (souvent reconquis sur d'anciens terrils arasés ou sur des friches) participent fortement à l'amélioration du cadre de vie par leur vocation récréative et de loisirs (exemple de la base Loisinord).

S2 La préservation et l'amélioration de la qualité des sols constituent un enjeu fort pour le territoire.

Dans ce contexte très urbanisé et industriel, et où l'histoire minière a profondément marqué les hommes, la trame urbaine, les paysages et les sols, le territoire compte de **nombreux sites pollués** ou potentiellement pollués (48 sites BASOL). De ce fait, le territoire dispose d'un **gisement foncier important en termes de friches** : environ 793 ha, soient 22,5 % des friches du Nord Pas-de-Calais, dont certaines peuvent être reconquises et valorisées pour des activités économiques ou récréatives par exemple.

A noter que l'activité de Métaleurop a engendré une pollution historique des sols par les métaux lourds (plomb, cadmium principalement) autour du site sur plus de 800 ha.

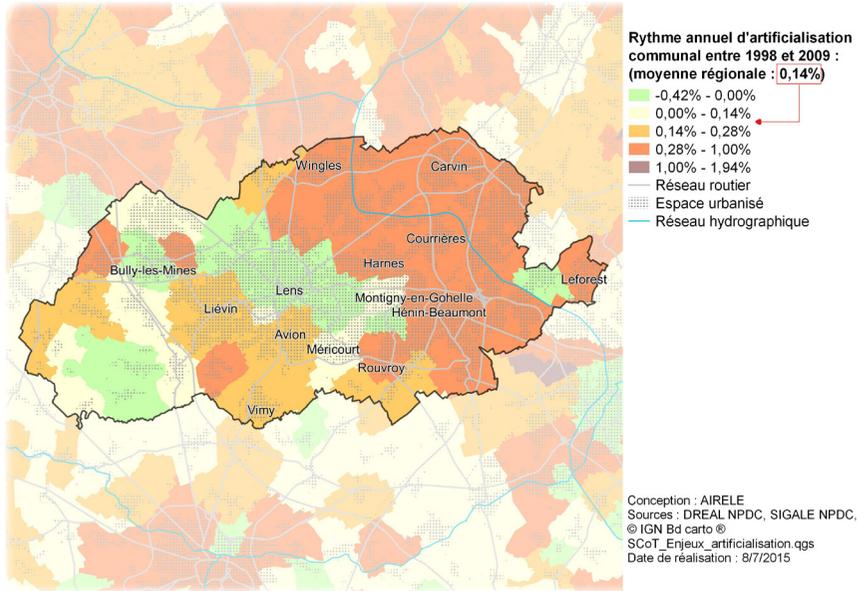
De plus, les friches et les terrils présentent de belles opportunités de reconquêtes ; les premières peuvent être affectées à des usages mixtes : reconstitution de tissus de ville à dominante habitat mais aussi économique, voire reconstitution d'espaces naturels et de loisirs ; cette dernière affectation étant le débouché privilégié des terrils.

S3 Enfin, les aléas miniers sont particulièrement présents dans le territoire du SCOT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin.

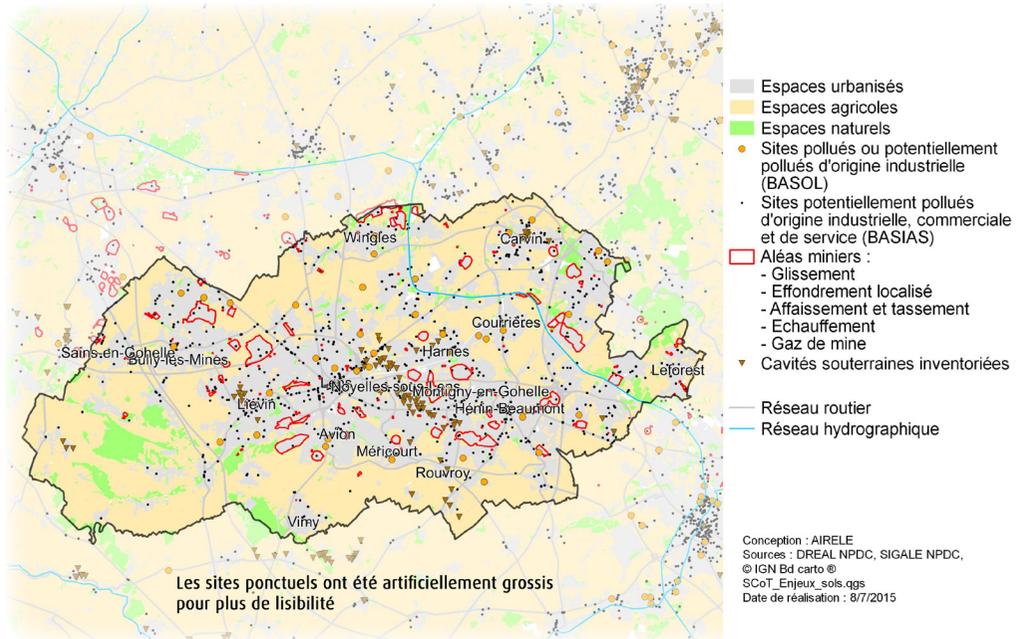
Le secteur est fortement concerné par les remontées de grisou suite à l'arrêt de l'activité minière. Le gaz peut se trouver bloqué dans un compartiment du sous-sol, entre la nappe et la couche géologique supérieure. Du fait de la géologie et de la nature des sols, les remontées de grisou sont susceptibles de se produire uniquement au niveau des puits de mine et ceux-ci sont dotés de dispositifs de sécurité.

La présence des puits de mine peut induire des risques d'effondrements du fait de la déstructuration locale du sous-sol. Le risque d'affaissement des terrains serait stabilisé sur l'ensemble du Bassin Minier, mais il est susceptible d'évoluer suite à la très lente remontée des eaux dans le sous-sol houiller.

Un espace très artificialisé et sous pression foncière



Des sols et sous-sols marqués par l'histoire



Des eaux souterraines et superficielles très affectées par les pollutions, des risques d'inondations en lien notamment avec l'ancienne activité minière

ESO 1 ESO 2 Le maintien et l'amélioration de la qualité de la nappe de la craie ainsi que sa gestion économe constituent deux enjeux forts du territoire.

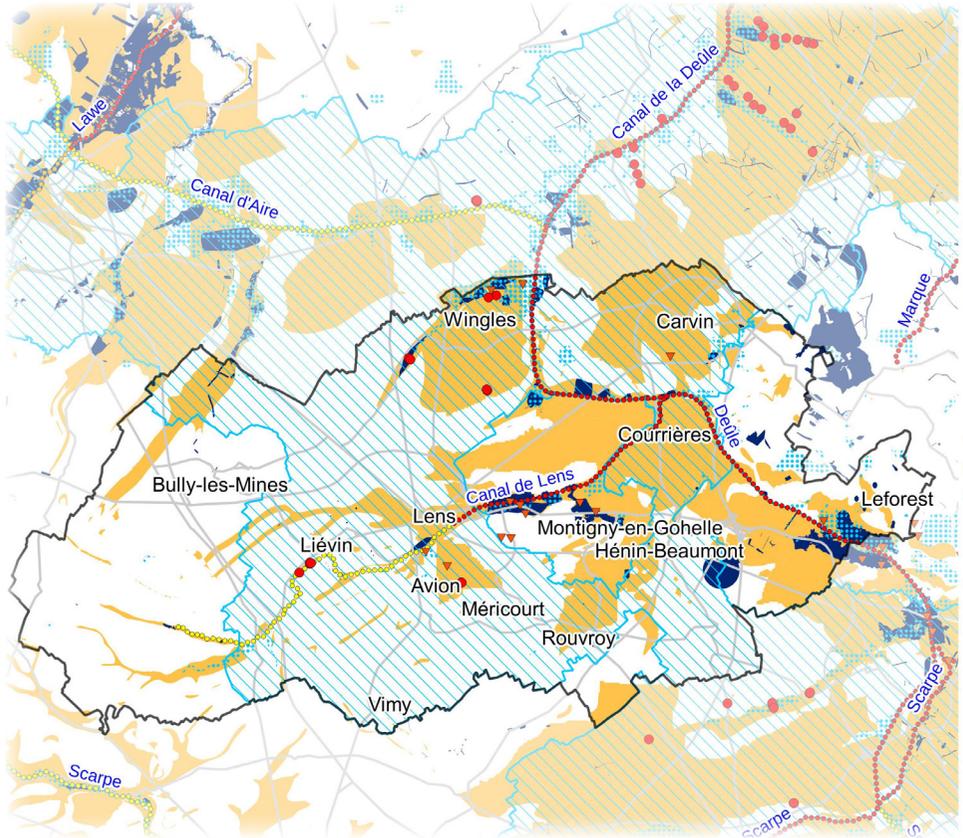
La nappe de craie est peu profonde et libre¹ sur la plus grande partie du territoire, elle est donc souvent vulnérable aux pollutions. Il existe des risques de pollution et des dégradations locales de la qualité de l'eau souterraine liés aux perturbations engendrées par l'activité passée d'extraction minière et à la présence de sols pollués.

Plus de **56 % du territoire** sont aujourd'hui **concernés par des zones à enjeu eau potable**. La nappe de la craie apparaît globalement dégradée : elle présente un mauvais état vis-à-vis des pesticides et des nitrates. La tendance à l'augmentation des taux de nitrates est observée de manière générale.

La recharge de la nappe est limitée et certains forages sont sensibles à la sécheresse (arrêt de production probable de certains forages en cas d'année pluviométrique déficitaire). La faible recharge de la nappe génère une problématique de qualité dans la mesure où la dilution des polluants sera d'autant moins importante. Les prélèvements dans la nappe sont de l'ordre de 13 millions de m³ en 2012 (2,5 % des prélèvements régionaux)^(AEAP).

ESU 1 Le réseau hydrographique est très fortement artificialisé sur le territoire (Souchez en partie couverte et canalisée alimentant le canal de Lens, canal de la Deûle). **La qualité des différents cours d'eau est globalement mauvaise**, que ce soit pour l'état écologique ou l'état chimique. La Souchez, le canal de Lens et le canal de la Deûle sont les seuls exutoires naturels pour les rejets du réseau d'assainissement, ce qui contribue à leur faible niveau de qualité. **La restauration de la qualité des milieux aquatiques apparaît donc un enjeu fort sur le territoire.**

Des enjeux liés à l'eau conséquents



- Zone à enjeu eau potable (Xe Programme d'Intervention de l'Agence de l'Eau 2013-2018)
 - Captages prioritaires pour l'alimentation en eau potable
 - Nappe vulnérable
 - Zones à dominante humide identifiées dans le SDAGE Artois-Picardie et zones humides identifiées dans le cadre de l'élaboration des SAGE
 - Zones inondables : enveloppes des événements historiques répertoriés et ruissellements avérés et enveloppes d'événements centennaux connus ou étudiés
 - Stations de relevage des eaux
 - État écologique 2012/13 des cours d'eau :**
 - Moyen
 - Médiocre
 - Mauvais
 - Réseau routier
 - Réseau hydrographique
- Conception : AIRELE
Sources : DREAL NPDC, SIGALE NPDC,
© IGN Bd carto ©
SCoT_Enjeux_eaux.ggs
Date de réalisation : 6/8/2015

ESU 4 Suite aux affaissements miniers, certains terrains se trouvent à un niveau proche ou inférieur à celui de la nappe. Ils sont susceptibles d'être **inondés en permanence en l'absence du fonctionnement des stations de relevage** qui évacuent l'eau de manière continue.

Des risques d'inondations sont recensés dans la vallée de la Souchez à partir d'Avion et localement le long de la Deûle.

1. recouverte d'une couche perméable



Biodiversité et paysages

Biodiversité : des enjeux de reconquête dans un territoire très urbanisé et fragmenté

Le territoire, malgré un taux d'artificialisation important, comprend des milieux remarquables : près de 11 % de sa surface (3 971 hectares) sont couverts par des milieux d'enjeu écologique et patrimonial majeur ou fort. Il est important de noter que **plus de 26 % des terrils et autres milieux anthropiques régionaux sont présents sur le territoire**. Ceux-ci abritent **une biodiversité remarquable** et particulière.

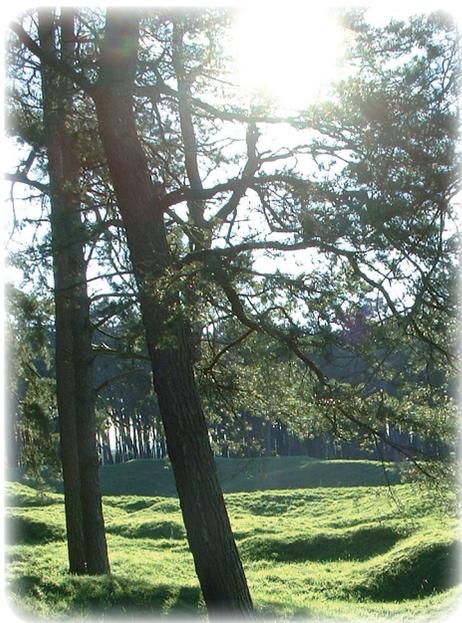
Ces espaces à enjeux sont localisés le long du canal de la Deûle avec, par exemple, le val du Flot, mais également dans d'anciens sites miniers comme ceux situés au Sud-Est de Carvin ou au Sud-Ouest du territoire avec les collines de l'Artois. Les surfaces à enjeux majeurs sont principalement constituées de forêts riveraines et de forêts et fourrés très humides (338 hectares). Les espaces à enjeux forts sont composés de forêts caducifoliées (1 621 hectares), de terrils nus ou boisés (838 hectares) et de prairies humides (448 hectares).

Seulement 1,8 % du territoire sont protégés au titre de l'ensemble des outils dédiés à la protection de la nature (protections nationales ou régionales réglementaires fortes, réseau Natura 2000 et maîtrise foncière). Les protections nationales ou régionales réglementaires fortes ne représentent que 0,27 % du territoire, soient 96,3 hectares. Une réserve naturelle régionale, le « val du Flot », couvre 50,9 hectares. Le réseau européen de sites Natura 2000 s'étend sur un unique site de pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe (1,06 hectare).

Plusieurs **reliquats d'anciens systèmes forestiers** sont présents sur le territoire et répertoriés en ZNIEFF : Forêt domaniale de Vimy, du coteau d'Ablain-Saint-Nazaire à Bouvigny-Boyeffles et du bois de la Haie, du coteau de Camblain, le bois de l'Épinois, le Bois de l'Offlarde... Au total, dix-sept ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2 concernent le secteur. Un Arrêté de Protection de Biotope est situé à Avion : le Terril de Pinchonvalles. La Colline de Lorette est un site à la fois inscrit et classé.

Ces milieux intéressants sont très morcelés du fait de la densité de l'urbanisation, de l'industrialisation et des infrastructures, ce qui limite très fortement les liaisons écologiques entre ces espaces.

La préservation et restauration des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques et des écosystèmes sont autant d'enjeux forts pour le territoire, tant pour la reconquête écologique que pour l'accès de la population à des espaces de nature de proximité.



Forêt de Vimy
photo : CC - OliBac

Paysages : des caractéristiques particulières liées à l'activité minière, aujourd'hui reconnues mondialement

Deux grandes unités topographiques constituent le territoire, sur lesquelles le paysage minier est venu se superposer.

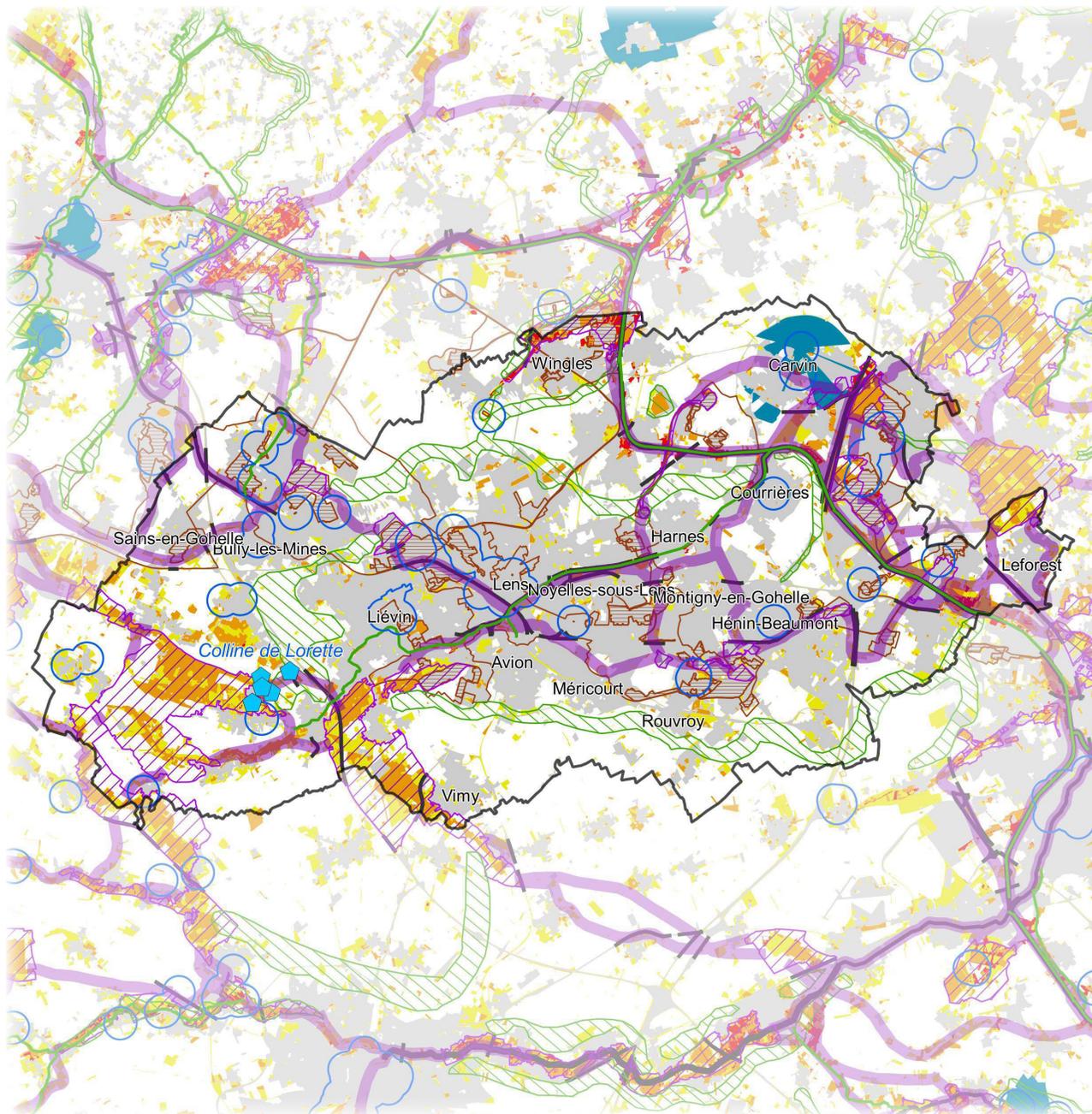
La première unité est constituée du plateau artésien, au Sud-Ouest, dont le rebord s'élève à plus de 180 m d'altitude au Nord d'Ablain Saint Nazaire. Ce plateau est entamé par des vallées avec les ruisseaux du Carency et du Saint-Nazaire qui se rejoignent pour former la vallée de la Souchez (ou Val de Souchez dans la plaine). Le plateau artésien est séparé de la plaine par les crêtes de l'Artois. La deuxième unité est composée de la plaine de la Gohelle ou plaine de Lens qui correspond à une large partie du territoire. Celle-ci ondule entre 50 m et 70 m d'altitude.

Le paysage urbain du Bassin Minier, né de l'activité minière, est venu se superposer : dense, traversé par des infrastructures de transport avec aujourd'hui l'industrie et le tertiaire comme activités économiques principales, ce territoire fait aujourd'hui **l'objet d'un classement UNESCO**. Un important **patrimoine architectural et culturel** se répartit sur le territoire à travers le patrimoine minier et les monuments historiques inscrits et classés. Il existe une Zone de Protection de Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) à Carvin.

La reconquête des paysages ordinaires, garants du cadre de vie, est également un enjeu fort sur le territoire.



La Souchez
photo : CC - M. Debailleul



Enjeux de biodiversité :

Enjeux de préservation

-  des réservoirs de biodiversité (SRCE-TVB)
-  des corridors d'intérêt régional (SRCE-TVB)

Enjeux écologiques et patrimoniaux (ARCH)

-  majeurs
-  forts
-  secondaires
-  faibles

Enjeux de restauration (SRCE-TVB) (sur volontariat)

-  "Espace à renaturer"
-  "Espace à renaturer linéaire"
-  Zones de conflit

Enjeux Paysage :

-  Périmètre de protection des monuments historiques
-  Site classé/inscrit au titre du patrimoine environnemental et paysager
-  Bien UNESCO du Bassin minier
-  Zone tampon du Bassin minier "UNESCO"
-  Espace urbanisé

Conception : AIRELE
 Sources : DREAL NPDC, SIGALE NPDC,
 © IGN BD CARTO ©
 SCoT_Enjeux_Biodiv_Paysage.qgs
 Date de réalisation : 1/9/2015



AE 1 Qualité de l'air : des enjeux de reconquête forts, notamment liés aux émissions d'oxydes d'azote et de particules fines

Deux stations de mesures de qualité de l'air sont présentes à Evin-Malmaison et Wingles. La première connaît un nombre de jours de dépassements aux particules fines (PM10) de 25 à 35 jours par an en moyenne, tandis que la deuxième connaît un nombre de jours de dépassements aux particules fines de 20 à 25 jours. Cette exposition, dans un contexte de forte densité de population, engendre un niveau d'enjeu élevé de reconquête de la qualité de l'air eu égard à la santé de la population.

Avec 1,1 kt de PM10 émises en 2010 (atmo2010), le territoire participe pour 5 % aux émissions régionales. Cela correspond à 32 kg/ha/an qui sont produits (contre 16 en moyenne régionale) et les émissions sont de l'ordre de 3 kg/individu/an (contre 5 au niveau régional). Les principaux émetteurs sont le résidentiel-tertiaire, puis le transport routier et l'industrie.

Les émissions d'oxydes d'azote sont très nettement influencées par celles du transport routier, qui ont augmenté.

C Des enjeux climatiques liés aux inondations et aux îlots de chaleur

Le territoire émet 2 551 kteqCO₂/an (atmo 2010) soient 3,6 % des émissions régionales (qui sont fortement influencées par les émissions industrielles dunkerquoises).

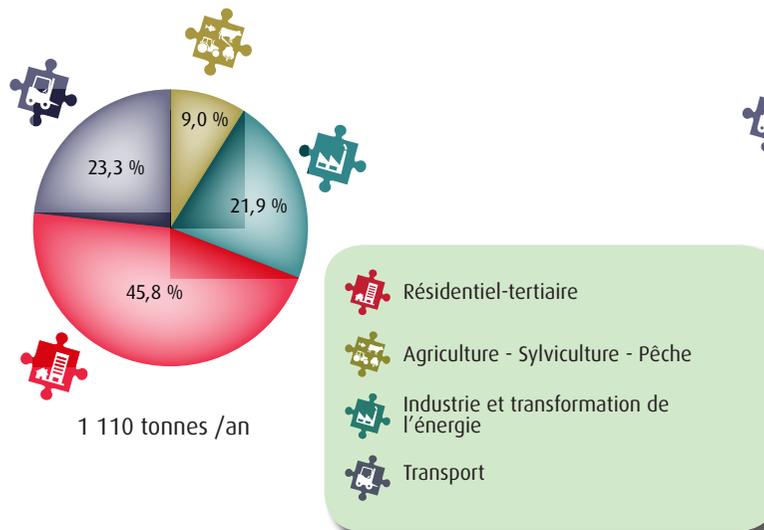
Les secteurs principalement émetteurs de gaz à effet de serre sont l'industrie, puis le résidentiel, avec de nombreux logements anciens, et les transports (forte densité d'infrastructures et trafic important).

Les incidences attendues du changement climatique sur le territoire sont :

- Une aggravation du risque d'inondation, par ruissellement, notamment en cas de dysfonctionnement des pompes de relevage ;
- Une augmentation des îlots de chaleur urbains dans ce secteur fortement artificialisé, si un aménagement du territoire en vue de résorber ces îlots n'est pas engagé (place des espaces verts et de l'eau de surface en ville...).

Émissions de PM10 par secteur d'activité dans le territoire

Somme des émissions en tonnes

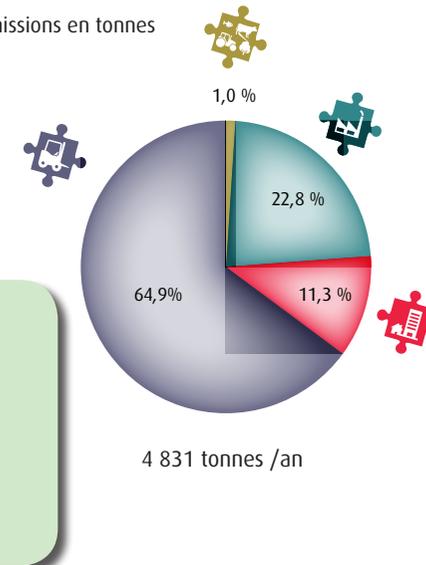


1 110 tonnes /an

Source : Atmo (2010)

Émissions de NO_x par secteur d'activité dans le territoire

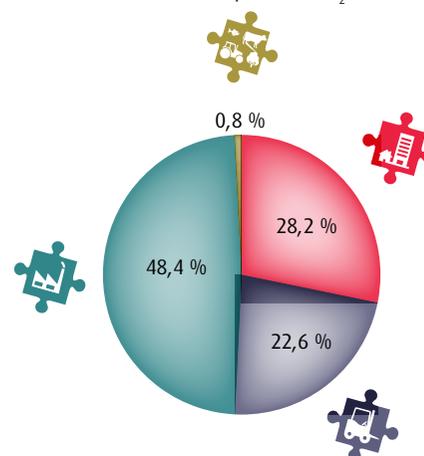
Somme des émissions en tonnes



4 831 tonnes /an

Émissions de GES par secteur d'activité dans le territoire

Somme des émissions en Kt d'équivalent CO₂



2550,7 kt/an

Ressources matières

Des enjeux liés au recyclage et à la valorisation énergétique

Les Communautés d'Agglomération du Douaisis, Hénin-Carvin et la Communauté de communes Osartis-Marquion ont créé un Etablissement Public, le SYMEVAD, ayant pour tâche de concevoir et de mettre en oeuvre une politique ambitieuse redéfinissant les équipements de traitement des déchets sur ces trois territoires.

Par exemple, pour remplacer son Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) construite en 1972, le SYMEVAD a fait le choix d'une technologie innovante qui devrait voir le jour en 2015 : une unité de Tri Valorisation Matière et Énergie (TVME), qui exploite au mieux les déchets non triés des particuliers pour les valoriser, par exemple en énergie, et diminuer d'autant les déchets ultimes.

Le SYMEVAD est également lauréat de l'appel à projets « territoire zéro gaspillage, zéro déchet », lancé en 2014 par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

Des enjeux environnementaux importants liés aux économies d'énergies, aux réseaux de chaleur et à la production d'énergie

Le sujet de la **maîtrise des consommations énergétiques** est important sur le territoire. En effet, **de nombreux logements sont anciens et mal isolés**, générant des consommations énergétiques élevées, dans un contexte de faible revenu des ménages en moyenne.

En 2012, la consommation électrique s'élève à 1 782 GWh, celle de gaz à 2 767 GWh (soes).

En outre, la fréquentation des nombreuses infrastructures de transports est également à l'origine d'une importante consommation énergétique.

La diminution de la facture énergétique représente donc un enjeu fort.

Le territoire dispose de **plusieurs ressources énergétiques**, l'une fossile et les autres renouvelables.

- **Le gaz de houille**, présent dans les galeries minières (appelé gaz de mine), est exploité de manière conventionnelle sur le territoire. Des forages d'exploration du gaz de couche (gaz de houille présent dans les veines de charbon vierge) sont projetés, selon des techniques également conventionnelles et matures. L'exploitation de cette énergie fossile est soumise à des conditions d'exploitations pour préserver l'environnement.

- **Le développement éolien** est possible sous conditions, principalement sur la partie Nord du SCOT, selon le Schéma Régional Eolien.

- Le potentiel en géothermie apparaît moyen à fort sur le territoire, notamment sur sa partie Nord-Est, mais est encore très peu exploité.

- L'énergie solaire peut également être exploitée.

Par ailleurs, **l'agglomération dispose de plusieurs réseaux de chaleur** sur les communes de Lens, Liévin et Avion (SCOT Lens Liévin Hénin Carvin) alimentés au gaz ou en chaufferie bois pour le réseau Lensois.

Plusieurs autres secteurs de l'agglomération réunissent également les conditions favorables au déploiement d'un réseau de chaleur à partir d'une source d'énergie moins polluante notamment par **récupération de chaleur d'industries à fort potentiel d'énergies fatales**. Ainsi, les potentiels de récupération de chaleur à proximité des usines de Cray Valley, La Française de mécanique, Styrolution, Nexans, et O-I manufacturing pourraient utilement être étudiés. Deux zones industrielles semblent disposées à la création d'un réseau : Artois Flandres et la ZI de Wingles.

Enfin, la présence du centre d'incinération d'ordures ménagères de la Communauté de Lens-Liévin, implanté dans le parc d'activités de la Galance à Noyelles-sous-Lens et à proximité de zones d'habitat, pourrait également représenter une opportunité dans ce domaine.



Ondes

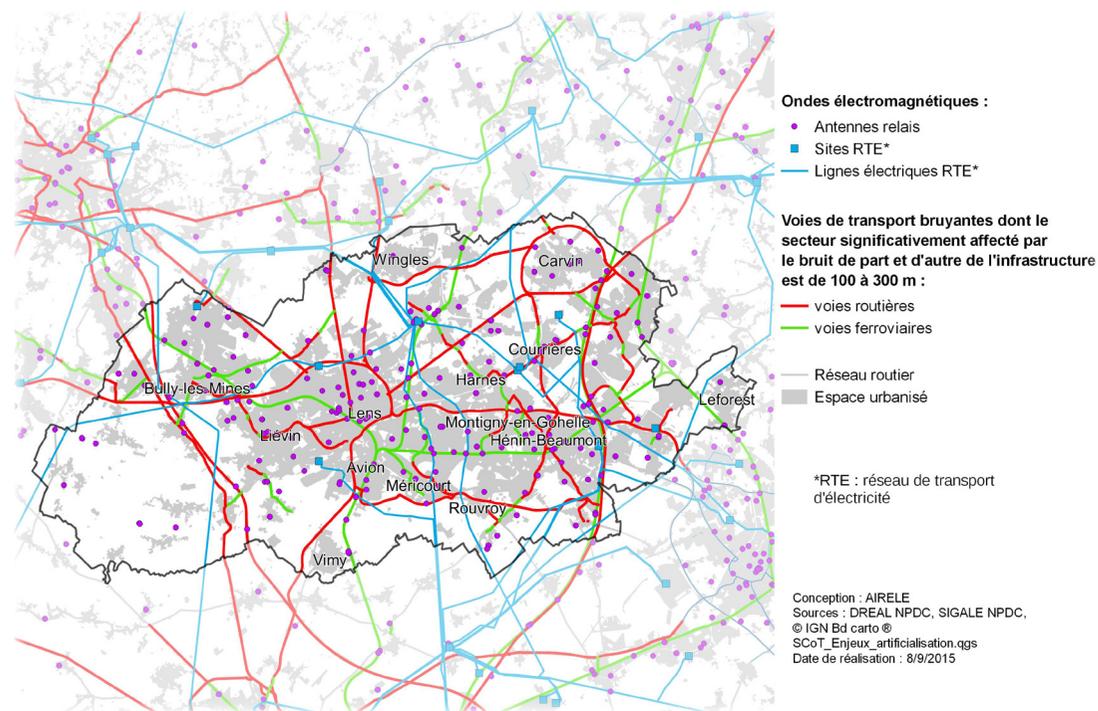
Une vulnérabilité forte du territoire liée à la densité de population et aux nombreuses sources de bruit et d'ondes électromagnétiques

Le territoire est traversé par de nombreux axes de transports routiers et ferroviaires, certains générateurs de nuisances sonores (SCOT) :

- 33 communes sont concernées par des infrastructures classées en catégorie 1 (A1, A21, A26, voies ferrées Lens-Don Sainghin-Lille, Arras-Lens-Dunkerque), c'est à dire où les secteurs affectés par le bruit sont compris dans une largeur de 300 m de part et d'autre de l'infrastructure ;

- 18 communes sont concernées par des infrastructures classées en catégorie 2 (RN17, 43 et 47, RD 301, RD 947, voie ferrée Lens-Douai-Valenciennes) (largeur d'effet de 250 m maximum) ;

Les différentes sources d'ondes



- 39 communes sont concernées par des infrastructures classées en catégorie 3 (largeur d'effet de 100 m maximum).

Au total, environ 100 000 personnes seraient situées dans des secteurs soumis au bruit, à l'échelle des agglomérations de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin.

L'ensemble du Bassin Minier dispose de **très nombreuses antennes relais, dans des secteurs où la densité de population est importante**. De nombreuses lignes à haute tension sont également présentes, principalement des lignes de 225 kV.

Enfin, le territoire fait partie **des plus émetteurs en termes de pollution lumineuse dans la région, bien au delà des cœurs de ville**.





Enjeux transversaux de développement durable

Les enjeux de santé sont très marqués sur ce secteur où les bilans sanitaires et sociaux démontrent la fragilité de la population.

Les indicateurs liés au développement humain (revenus, éducation, santé) sont nettement inférieurs pour une grande partie de ce territoire à la moyenne régionale, et confirment la fragilité sociale de l'espace Lens-Liévin-Hénin-Carvin. Ce constat résulte en partie du passé industriel lié aux exploitations houillères : en témoigne la surmortalité qu'a connue la population masculine sur le territoire, avec une place prépondérante parmi les personnes âgées des veuves de mineurs.

Avec un indice comparatif de mortalité (ICM) de 146,7 pour les hommes et 127,9 pour les femmes, le secteur présente une mortalité corrigée des effets d'âge supérieure de 46,7 % pour les hommes et 27,9 % pour les femmes à celle observée en France métropolitaine (où l'ICM est de 100 par définition).

La fragilité sociale semble se reproduire de génération en génération avec, aujourd'hui encore, des difficultés d'insertion professionnelle, des parcours éducatifs plus courts et des comportements sanitaires à risque.

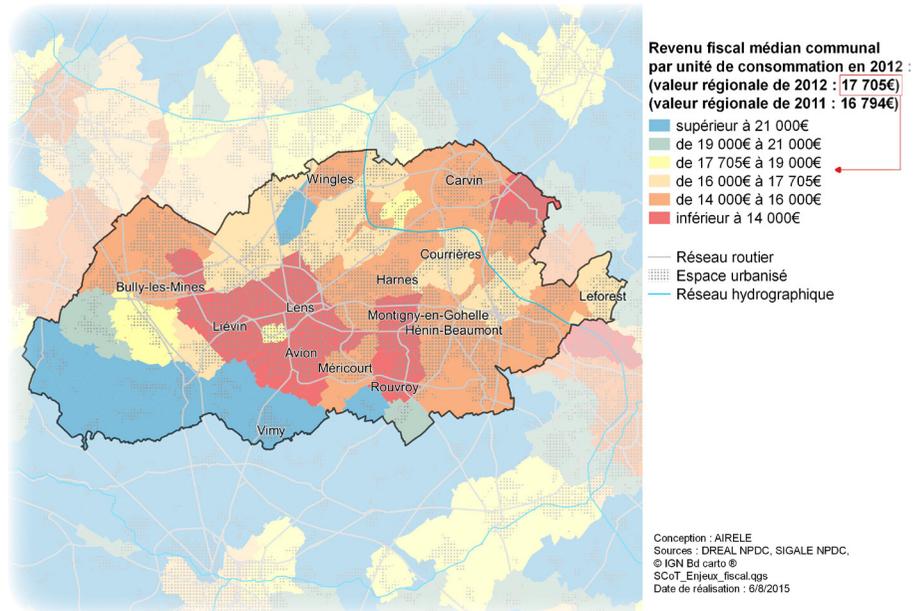
L'indice de développement humain des communes du territoire (IDH-4) est inférieur ou très inférieur à la moyenne régionale sauf pour les communes situées au Sud à la frontière de l'espace Arrageois et au Nord à la frontière de l'espace lillois, où il est au contraire très supérieur à la moyenne régionale.

En matière de santé, l'importance de ce qu'on appelle les déterminants économiques, sociaux, culturels et environnementaux, est primordiale (cf. chapitre Santé, sur les enjeux sanitaires en lien avec l'environnement). Les questions de santé environnement posent des problèmes souvent complexes car multifactoriels. Néanmoins, **la préservation de la santé et la qualité de l'environnement sont intimement liées** : un environnement de qualité contribue à préserver voire améliorer la santé.

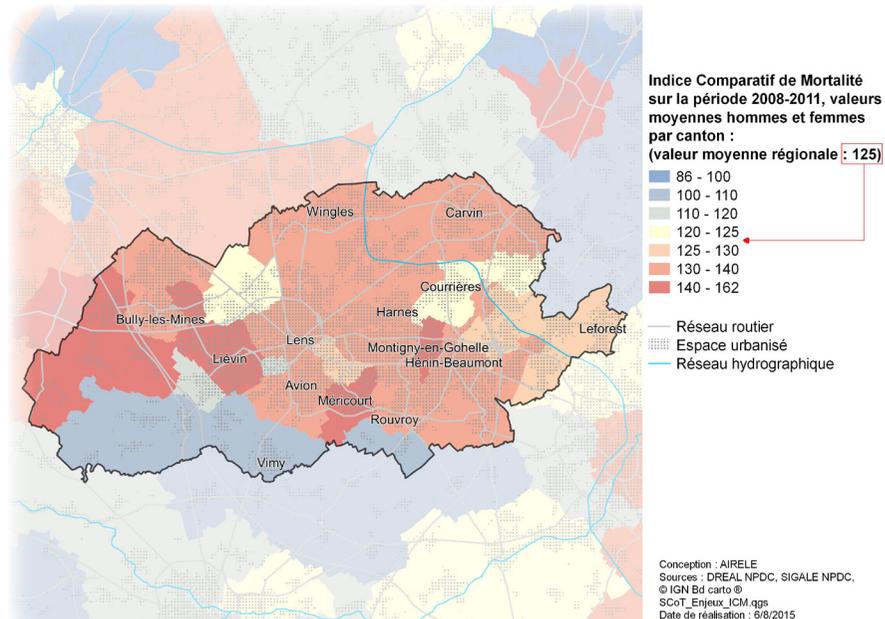
Le territoire de Lens-Liévin-Hénin-Carvin est le territoire de l'ex-bassin minier le plus intégré à l'aire métropolitaine de Lille. Probablement, la dynamique de création d'emplois constatée ces dernières années trouve-t-elle une explication dans cet ancrage. En effet, **ce territoire d'anciennes industries présente de meilleurs indicateurs strictement économiques que d'autres territoires similaires**. Au demeurant, la saturation actuelle des réseaux de transport est susceptible à l'avenir de freiner cette intégration métropolitaine.

Mais ce dynamisme économique s'est paradoxalement accompagné d'une accentuation de la fracture sociale. Alors que le territoire crée des emplois, il continue à être caractérisé par un fort taux de chômage et une importante proportion de personnes en situation de précarité sociale. Beaucoup de personnes sont en effet sans qualification et éprouvent des difficultés à répondre aux exigences des employeurs.

Des revenus particulièrement bas



Une santé particulièrement malmenée





Enjeux transversaux de développement durable (suite)

Opportunités économiques

Le territoire a connu d'importantes mutations économiques : la reconversion du territoire après la mine s'est d'abord tournée vers l'industrie automobile ; plus récemment l'économie s'est redéployée vers une économie tertiaire à dominante opérationnelle. La poursuite du développement de la logistique et des éco-industries (Delta 3, Euralogistic, CD2E, TEAM²) constitue une belle opportunité pour le territoire.

Le territoire dispose d'atouts importants, tels que :

- Une très bonne situation géographique au croisement des grands axes de communication Nord-Sud, Est-Ouest ;
- Une population parmi les plus jeunes ;
- Un tissu économique diversifié constitué de nombreuses PME/PMI ;
- Une réserve foncière potentiellement importante notamment via des espaces à reconquérir ;
- Le Louvre-Lens et l'association Euralens ;
- Une intercommunalité développée : deux communautés d'agglomération regroupent les 50 communes du bassin d'emploi et proposent des espaces géographiques dédiés au développement économique.

Le label Euralens

En 2009 les collectivités et acteurs économiques concernés par l'implantation du musée du Louvre à Lens prennent l'initiative de créer l'association Euralens. Sa fonction est avant tout d'être un forum, un lieu de débat où sont discutées, lors des assemblées générales, les grandes orientations favorables au développement de l'ancien bassin minier. Créé en 2011, le « label Euralens » vise à faire émerger des projets de qualité, à les mettre en réseau et à les valoriser, de façon à accroître l'attractivité du territoire.

Source : www.euralens.org

Ces atouts doivent tenir compte de deux points de vigilance :

- La pression foncière forte et le besoin d'amélioration du cadre de vie ;
- Des solutions nouvelles de mobilité à développer.

En matière de mobilité et de lutte contre la précarité énergétique liée aux déplacements, différents projets d'infrastructures de transport en commun convergeant vers un pôle d'échange métropolitain, pourraient jouer un rôle très favorable d'un point de vue social, économique et environnemental.

Les enjeux par territoire

Lens - Liévin - Hénin - Carvin

Différents projets de transports collectifs au sein du territoire ont été retenus dans le dernier appel à projet national. Situé sur la friche minière de Sainte Henriette, le projet de pôle d'échange est localisé dans une ZAC de 125 hectares, à cheval sur trois communes : Hénin-Beaumont, Noyelles-Godault et Dourges. Les deux terrils de Sainte Henriette sont inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

D'autres opportunités se présentent également sur le secteur :

- Un gisement d'emplois dans le domaine de la Silver Economy (économie au service des personnes âgées) du fait du vieillissement de la population ;
- Une reconversion économique créatrice d'emplois dans le tertiaire et notamment les services ;
- La poursuite du développement de la logistique et des éco-industries (Delta 3, Euralogistic, CD2E, TEAM²) ;
- Le développement des filières tourisme, sport (le Louvre-Lens, cluster sport et bien-être).

Les activités économiques liées à la réhabilitation des friches, à la restauration de la qualité des eaux, à la rénovation énergétique, à la mobilité par exemple sont susceptibles de créer de nombreux emplois et opportunités.

D'ailleurs, le territoire du SCOT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin dispose de 15 769 postes salariés dans les métiers de l'économie verdissante (soient 16,1 % pour une moyenne régionale de 18,2 %) et bénéficie du **plus grand nombre d'emplois au niveau régional dans l'économie verte** : 1 607 (INSEE - chiffres 2010).

CD2E et le pôle de compétitivité TEAM² : implanté à Loos-en-Gohelle, il rayonne dans toute la région et au delà !

Le CD2E a su s'inscrire comme l'un des plus importants clusters français et européen sur les éco-technologies.

Le CD2E est une association régionale qui a développé des actions, des outils et des méthodes de référence pour contribuer aux évolutions à venir dans le domaine de l'environnement. Ceci s'est notamment concrétisé dans l'aide à la création d'activités, dans le déploiement de l'innovation, dans l'internationalisation des entreprises et dans le déploiement de filières spécialisées (labellisation du pôle de compétitivité TEAM² sur le recyclage et le cycle de vie des matières, émergence du cluster EKWATION pour la performance énergétique et environnementale du bâtiment, **de la plateforme [avniR] en Analyse en Cycle de Vie**, du centre ressource SEDILAB sur la gestion des sédiments...).

En tant que Pôle d'Excellence Régional sur les éco-activités, le CD2E accompagne la transformation écologique et sociale au profit des territoires et acteurs économiques du Nord Pas de Calais et se positionne en appui stratégique aux différents pôles d'excellence et de compétitivité régionaux.

Aujourd'hui, le CD2E se positionne comme un acteur de la transition et oeuvre à la prise en compte des nouveaux modèles de développement (économie circulaire, pensée cycle de vie, économie de fonctionnalité).

L'amélioration de l'environnement est également un facteur d'amélioration de cadre de vie, et de renforcement de l'attractivité du territoire.

Sources : Trajectoire socio-économique de la zone d'emploi de Lens-Hénin Direccte Nord Pas-de-Calais - Décembre 2014

Les espaces du Nord Pas-de-Calais - Diagnostic et dynamiques - Tome 2 Fascicules territoriaux - INSEE 2014

TEAM² (Technologies de l'Environnement Appliquées aux Matières et aux Matériaux) est un pôle de compétitivité spécialisé sur les technologies de recyclage, de valorisation des déchets et la recyclabilité des matières et matériaux.

La vocation première de TEAM² est d'aider les entreprises à réaliser leurs projets innovants et faire émerger de nouveaux projets. Pour les concrétiser, l'équipe s'entoure de spécialistes et scientifiques. Les consultants accompagnent les projets, de leur émergence (financement et subventions) jusqu'à leur réalisation et la labellisation « TEAM² ».

Le pôle fédère depuis sa création les principaux acteurs de l'industrie, de la recherche et de la formation dans ces domaines de compétences. Plus de 100 adhérents constituent le socle de TEAM², dont soixante entreprises et 25 laboratoires de recherche.

Source : www.cd2e.com

